

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

Réunion électronique du mercredi 24 avril 2024

Présidence : **M. Joseph Cardoville**

Présents : **Mme Monique Balsan, MM. Frédéric Caceres – Yves Kervennal – Guy Michelier – Gilles Phocas**

Absents excusés : **MM. Francis Pasquito – Alain Crach**

Assiste à la réunion : **M. Cédric Bayad, juriste**

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

JOURNEE DU 21 AVRIL 2024

VIL. MAGUELONE 1 / ASPTT MONTPELLIER 2

28090358 – Challenge Maurice Balsan du 21 avril 2024

Demande d'évocation de U.S. VILLENEUVOISE pour suspicion de fraude sur l'identité d'une joueuse de ASPTT MONTPELLIER.

La Commission prend connaissance des pièces versées au dossier.

Une joueuse de ASPTT MONTPELLIER 2 est susceptible d'avoir participé à la rencontre en rubrique sous l'identité d'une autre joueuse du club. Au regard des éléments fournis par U.S. VILLENEUVOISE il apparaît indispensable de déterminer la véracité des faits reprochés.

Les faits susmentionnés sont susceptibles d'être qualifiés de fraude ou d'acquisition d'un droit indu par une fraude, au sens de l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F., et pourraient conduire la Commission, outre la mise en œuvre d'une éventuelle procédure d'évocation, à infliger une ou des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, à ASPTT MONTPELLIER et/ou à ses dirigeants.

Par ces motifs,
La Commission,

- **Suspend l'homologation de la rencontre du Challenge Maurice BALSAN VIL. MAGUELONE 1 / ASPTT MONTPELLIER 2 (match n° 28090358)**
- **Soumet le dossier à instruction conformément aux dispositions de l'article 3.3.2 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F.,**
- **Convoquera lors d'une prochaine réunion toutes personnes intéressées afin d'entendre leurs explications.**

Prochaine réunion le 29 avril 2024.

Le Président,
Joseph Cardoville

Le Secrétaire,
Cédric Bayad